

**ARRÊTÉ DEP-2026-404 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET PROFESSIONNEL AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création du brevet professionnel agent technique de prévention et de sécurité ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel agent technique de prévention et de sécurité pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Nadia CHEBBI, inspectrice de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Mohamed AMROUCHE, professionnel

Enseignants :

Monsieur Zaid BALAADICH

Monsieur Moussa NIANG

Professionnels :

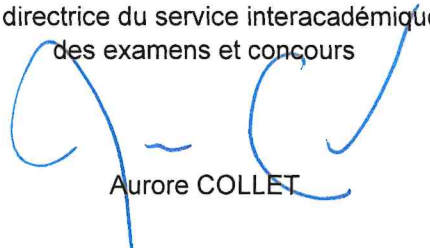
Monsieur Karim KAFOUFI

Monsieur Julien AUVRE

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET